

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03/02/2026

### APPROBATION DE LA SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MÉCÉNAT AVEC DES ENTREPRISES LOCALES RELATIVES À LA 30<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL ELFONDUROCK N°2026-006

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 03 Février 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

#### 22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

#### Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 4

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume  
Mme Laurence Amichaux à Mme Katia Robert-Hautemulle  
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Enzo Sodano  
Mme Laure Gibou à Mme Sandrine Boëte

#### Absent.e : 3

Mme Justine Giagnoni  
M. Sébastien Le Ferrec  
Mme Emmanuelle Pic

#### Nombre de votant.e.s : 26

Mme Natacha El Hayek a été désignée Secrétaire de Séance



**Rapporteur·e : Madame Sandrine BOËTE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Marcoussis organise tous les ans, dans le cadre de sa politique culturelle, le festival de musique *Elfondurock* dédié à la scène féminine de musiques actuelles, la municipalité souhaite maintenir son engagement et organise la 30<sup>e</sup> édition du festival les 20 et 21 mars 2026 à Atmosphère, espace culturel Jean-Montaru ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de s'appuyer sur des partenaires extérieurs pour enrichir la trentième édition du festival *Elfondurock* qui se déroulera sur 2 soirées, les 20 et 21 mars 2026, la Ville a recherché des mécènes qui pourraient soutenir ce projet dans le cadre d'une opération de mécénat ;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises DATA4, TPE, TPS, STELENS-SEIP, DUBOCQ, SEEDG et SCBL CONSULTING ont décidé d'apporter une contribution financière sous forme de mécénat ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la signature de sept conventions de mécénat relative à la 30<sup>e</sup> édition du Festival *Elfondurock* ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférents et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,  
Monsieur Olivier THOMAS**


